



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

14 janvier 2021  
N°2

## LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,  
repandre notre destin en main,  
construire la France de 2030»



### Édito

Après une année 2020 difficile, spécialement pour les plus vulnérables, je partage le vœu que le plan « France Relance » permette, dès 2021, de promouvoir une économie plus forte, notamment au travers des 100 milliards d'euros investis par l'État.

Le 6 janvier dernier, s'est tenue une nouvelle réunion du comité départemental de suivi du plan de relance. En complément, se poursuit la transmission de cette lettre d'information synthétisant les principales actualités liées à France Relance concernant l'accompagnement pluriel prévu par ce plan, par exemple, des collectivités s'engageant dans des travaux tendant à la réduction de la consommation énergétique ; des agriculteurs dans la mise en place de projets de gestion de la ressource en eau ; des PME et TPE dans leur numérisation ; etc. Ce support pourra à être relayé par vos soins auprès de tous les acteurs économiques du département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT  
Préfet de la Dordogne

### Thèmes abordés

<b>ÉCOLOGIE</b> .....	<b>2</b>	<b>COHÉSION</b> .....	<b>4</b>
Rénovation énergétique .....	2	Contrat initiative emploi Jeunes .....	4
Friches .....	2		
Mise aux normes des stations de traitement des eaux usées .....	3	<b>ACTUALITÉS DIVERSES</b> .....	<b>5</b>
Focus sur certaines mesures du volet agricole et forestier.....	3	Charte d'engagement des fédérations du bâtiment en faveur de l'emploi et de la formation.....	5
Economie circulaire et circuits courts .....	4		
<b>COMPÉTITIVITÉ</b> .....	<b>4</b>	Publication du guide des mesures du Plan de relance pour les TPE et les PME.....	5
Secteurs stratégiques .....	4		

## Rénovation énergétique

◆ Les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et le conseil départemental peuvent obtenir le financement de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments, via la DETR et la DSIL pour les premiers et la DSID pour le conseil départemental.

Dans le 1<sup>er</sup> cadre, les demandes de financement sont à réaliser par voie dématérialisée avant le 31 janvier 2021, auprès des sous-préfectures d'arrondissement et de la préfecture. Les adresses de connexion sont les suivantes :

Arrondissement de dépôt de la demande	DSIL
Périgueux	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-perigueux">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-perigueux</a>
Bergerac	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-bergerac">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-bergerac</a>
Sarlat	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-sarlat">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-sarlat</a>
Nontron	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-nontron">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-dsil-2021-arrdt-nontron</a>

La [circulaire préfectorale du 3 décembre 2020](#) adressée aux communes et EPCI concernées détaille les conditions de dépôt et d'éligibilité à la DSIL.

◆ Le 14 décembre 2020, la Conférence nationale de l'immobilier stratégique a sélectionné [4 214 projets de rénovation énergétique](#) des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur et de la recherche. En Dordogne, ce sont 23 opérations, représentant **plus de 11 millions d'euros de travaux**, qui vont débiter avant la fin 2021 et profiter ainsi aux entreprises périgourdines.

Chef de file : Préfecture – Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État  
Coordonnées : cf. celles détaillées dans la circulaire du 3 décembre 2020

## Friches

Dans le cadre du plan France Relance, un fonds de 259 M€ est consacré au financement du recyclage de friches et de fonciers déjà artificialisés, dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocalisation des activités. Pour la Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe dédiée à ce fonds s'élève à 16 millions d'euros sur 2 ans. Elle complète les dispositifs existants portés par les partenaires en région, notamment l'appel à projets de l'ADEME.

Deux éditions successives du présent appel à projets sont prévues : la première en 2020/2021, puis en 2021/2022.

Pour connaître les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des dossiers, consultez l'appel à projets régional sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, [ici](#).

Les dossiers sont à déposer avant le 19 mars à 18 heures pour la première édition : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-2020-2021>

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## Mise aux normes des stations de traitement des eaux usées

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable face aux risques de sécheresse et lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, il est prévu une aide à l'investissement pour la modernisation des réseaux de l'eau potable et d'assainissement, et des stations d'épuration et de la gestion des boues.

En 2020, les montants des aides de l'agence de l'eau ont ainsi été augmentés de 9 M€, les portant à 23,3 M€ pour 54,9 M€ de travaux.

Les nouveaux appels à projet ou ceux en cours sont consultables [ici](#) sur le site de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## Focus sur certaines mesures du volet agricole et forestier

◆ Le 17 décembre 2020 a été lancée la 1<sup>e</sup> édition de l'**appel à projets « Bon diagnostic carbone »** à destination des exploitants agricoles, nouvellement installés depuis moins de 5 ans en leur proposant :

- La réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de l'exploitation.
- L'élaboration d'un plan d'actions et la mise en place d'un accompagnement pour favoriser l'engagement de l'agriculteur et lever les freins et obstacles à la mise en œuvre effective du projet. Les actions retenues seront évaluées en termes de réduction des émissions de GES et de stockage de carbone avec les méthodes du Label Bas Carbone, lorsqu'elles sont disponibles.

Les candidatures, **ouvertes jusqu'au 29 janvier 2021**, sont recueillies [ici](#) sur le portail de l'ADEME.

◆ En outre, se sont ouvertes en janvier les téléprocédures permettant de solliciter les aides nationales suivantes :

- x le 4 janvier : **la mise en œuvre d'un programme d'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique** ([informations](#) et [dépôt de demande d'aide](#) sur le site de France AgriMer).
- x Le 4 janvier : **l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique** ([information](#) et [dépôt de demande d'aide](#) sur le site de France AgriMer).
- x le 11 janvier : **l'aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères** ([informations](#) et [dépôt de demande d'aide](#) sur le site de France AgriMer).

◆ Pour le domaine forestier, des appels à projets ont été lancés :

- x **soutien à la filière bois aval**  
[Appel à projets](#) pour la modernisation de la première et seconde transformation du bois et le développement du bois d'œuvre pour la construction (*jusqu'au 16 mars 2021*)
- x **aides filière graines et plants**  
[Appel à projets](#) pour le soutien aux investissements productifs dans la filière "graines et plants forestiers" (*jusqu'au 1er mars 2021*)

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## Economie circulaire et circuits courts

- x L'édition 3 de [l'appel à projets Objectif Recyclage PLASTiques \(ORPLAST\)](#) s'adresse aux PME et représente un soutien financier pour **l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits**. 6 dates limites de dépôt de dossiers jusqu'en 2022 sont prévues pour cette 3e édition (1<sup>er</sup> décembre 2020 ; 1<sup>er</sup> mars 2021 ; 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; 1<sup>er</sup> décembre 2021 ; 1<sup>er</sup> avril 2022 et 15 avril 2022).
- x A noter : la clôture des candidatures le 14 janvier 2021 de [l'appel à projets Combustibles Solides de Récupération \(CSR\)](#) pour la 1e relève. Il s'agit d'une aide à inciter à produire de la chaleur à partir de combustibles solides de récupération. Cet appel, lancé dans le cadre du Fonds Economie circulaire et renforcé par le Plan de Relance, permettra aux projets sélectionnés de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.

Chef de file : UD-DIRECCTE  
[na-ud24@direccte.gouv.fr](mailto:na-ud24@direccte.gouv.fr)

## COMPÉTITIVITÉ

### Soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir des projets de modernisation ou de diversification. Foire aux questions disponible [ici](#).

Le premier appel à projet a été clôturé le 17 novembre 2020. Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 1er juin (lien [ici](#)). Pour rappel, les entreprises candidatent sur la plateforme Bpifrance. La 1<sup>ère</sup> des 3 relèves aura lieu le 26 janvier (les suivantes sont prévues les 31 mars et 1<sup>er</sup> juin).

**Secteurs concernés :** Automobile, aéronautique, nucléaire, agro-alimentaire, électronique, santé, intrants pour l'industrie et 5G.

Chef de file : UD-DIRECCTE  
[na-ud24@direccte.gouv.fr](mailto:na-ud24@direccte.gouv.fr)

## COHÉSION

### Contrat initiative emploi (CIE) Jeunes

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », ce dispositif s'adresse aux **jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés**, jusqu'à 30 ans inclus.

Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

Le contrat initiative emploi est un **contrat** dans le secteur marchand **qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi** des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD de 6 mois minimum, à temps plein ou à temps partiel.

Une personne désireuse d'obtenir un tel contrat doit être en lien avec un professionnel assurant un suivi personnalisé de son insertion professionnelle (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi ou

conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA), qui pourra s'assurer de son éligibilité et présenter sa candidature à des employeurs proposant un travail en rapport avec son profil. Réciproquement, l'employeur qui recrute dans le cadre de ce dispositif prend contact avec le prescripteur compétent : le service public de l'emploi (Pôle emploi, les missions locales pour les salariés de moins de 26 ans, ou les Cap emploi pour les travailleurs handicapés), ou le Conseil départemental (pour les bénéficiaires du RSA) qui lui présente des candidatures.

Chef de file : UD-DIRECCTE  
[na-ud24@direccte.gouv.fr](mailto:na-ud24@direccte.gouv.fr)

## ACTUALITES DIVERSES

### Charte d'engagement entre l'État et 4 fédérations du BTP en faveur de l'emploi et de la formation

Le 5 janvier 2021 ont été signées entre l'État et quatre fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics (Fédération française du bâtiment (FFB), Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Confédération nationale artisanale des travaux publics et du paysage (CNATPP), des **chartes d'engagement en faveur de l'emploi et de la formation**.

Cette signature a été l'occasion de rappeler les mesures prévues en faveur du secteur : **10 milliards d'euros d'argent public national viendront soutenir l'activité du secteur du BTP ; 6,7 milliards d'euros du plan de relance consacrés à la rénovation énergétique** des bâtiments publics et privés pour réduire sensiblement les émissions de CO2 ; maintien des dispositifs PTZ et Pinel en 2021 ; aide aux maires bâtisseurs ; mobilisation des outils de la commande publique.

En contrepartie, les fédérations professionnelles prennent plusieurs engagements, en phase avec France Relance, visant notamment à consolider l'emploi existant en solde net, initier une dynamique de création d'emplois au cours des deux prochaines années, maintenir puis augmenter le recours à l'apprentissage, la diversité dans le recrutement et la promotion des métiers, et enfin quantifier l'empreinte carbone du secteur des travaux publics.

### Publication d'un guide des dispositifs du plan de relance à destination des PME et TPE

La direction générale des entreprises (DGE) a publié le 17 décembre 2020 un **guide destiné à l'accompagnement des PME et TPE** dans toutes les mesures du plan de relance qui les concernent. Il est disponible [ici](#). **Près de 40 milliards d'euros sont consacrés**, de manière directe et indirecte, à **ces entreprises**, ayant une place centrale dans le plan de relance.

